

Audrey Olivier RBE/STH/LTBH
Claude Merrien RBE/STH/LTBH
Patrick Lespagnol RBE/STH/LTBH
Vincent Badts RBE/EMH

....
12 2011 - R.INT.RBE/STH/LTBH 2013-001

Révision 2014

Armelle Rouyer RBE/STH/LTBH

ifremer

Référentiels du Système d'Informations Halieutiques

Document de spécifications

Thème : **les espèces exploitées**

- **le référentiel statistique de la FAO**
- **le référentiel des espèces commercialisées**

Source : liste ASFIS¹ de la FAO²

(<http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/fr>)

Responsable thématique : Patrick Lespagnol, Ifremer RBE/STH/LTBH

(patrick.lespagnol@ifremer.fr)

Administrateur(s) : cellule d'exploitation *Harmonie2*

Fréquence de mise à jour :

- une fois / an (entre février et mars)
- à la demande

Organisation des données : [diagramme UML](#)

Outil de gestion du référentiel : néant

¹ Aquatic Sciences and Fisheries Information System

² Food and Agriculture Organization of the United Nations

Référentiels du Système d'Informations Halieutiques

Document de spécifications

Thème : **les espèces exploitées d'intérêt
halieutique**

Fiche documentaire

Numéro d'identification du rapport : Diffusion : libre : <input checked="" type="checkbox"/> restreinte : <input type="checkbox"/> interdite : <input type="checkbox"/>		date de publication : Mai 2014 nombre de pages : 22 bibliographie : illustration(s) : langue du rapport : Français
Validé par : Adresse électronique :		
Titre de l'article : Document de spécification de référentiel des espèces exploitées		
Contrat n°		Rapport intermédiaire <input type="checkbox"/> Rapport définitif <input checked="" type="checkbox"/>
Auteur(s) principal(aux) : Audrey OLIVIER Claude MERRIEN Vincent BADTS Patrick LESPAGNOL Armelle ROUYER	Organisme / Direction / Service, laboratoire Ifremer/RBE/STH/LTBH	
Encadrement(s) :		
Cadre de la recherche :		
Destinataire : membres du comité de pilotage du SIH		
Résumé Le document de spécification intègre une description du référentiel et son domaine d'application, des spécifications techniques sur sa structure, les cycles de mise à jour et les limites d'utilisation.		
Abstract		
Mots-clés Words keys		

Sommaire

Fiche documentaire	4
1. Introduction	6
2. Présentation du référentiel des espèces exploitées du SIH	6
2.1. Historique du référentiel	7
2.2. Structure du référentiel.....	8
2.2.1. Le modèle conceptuel de données	8
2.2.2. Le modèle physique de données	9
2.3. Dictionnaire de données.....	9
3. Le référentiel international	12
3.1. Le référentiel source.....	12
3.2. Présentation de la liste ASFIS/FAO	12
3.2.1. Le code CSITAPA	13
3.2.2. Le code taxonomique.....	14
3.2.3. Le code alpha-3	14
3.2.4. Les appellations officielles de l'espèce	15
3.2.5. Les informations taxonomiques	15
3.3. La mise à jour de la source par la FAO.....	15
4. Les processus de mise à jour du référentiel d'Harmonie	16
4.1. Les personnes ressources	16
4.2. La fréquence de mise à jour.....	16
4.2.1. La demande de mise à jour	16
4.2.2. La veille	16
4.3. Les règles de gestion	16
4.4. Processus de mise à jour	18
4.4.1. Intégration des nouvelles références	18
4.4.2. Détection des modifications portées sur les références existantes	18
4.4.3. Intégration des mises à jour	18
5. Le domaine d'application du référentiel d'Harmonie	19
6. Vue dénormalisée	19
7. Les liens avec les autres référentiels	21
7.1. Transcodages	21
7.2. La régionalisation	21
7.3. La commercialisation	21
7.4. Espèces scientifiques.....	21
8. Les limites d'utilisation	22
9. Bibliographie	22

1. Introduction

Ce document présente le référentiel des espèces d'intérêt halieutique du Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer, ainsi que sa procédure d'administration.

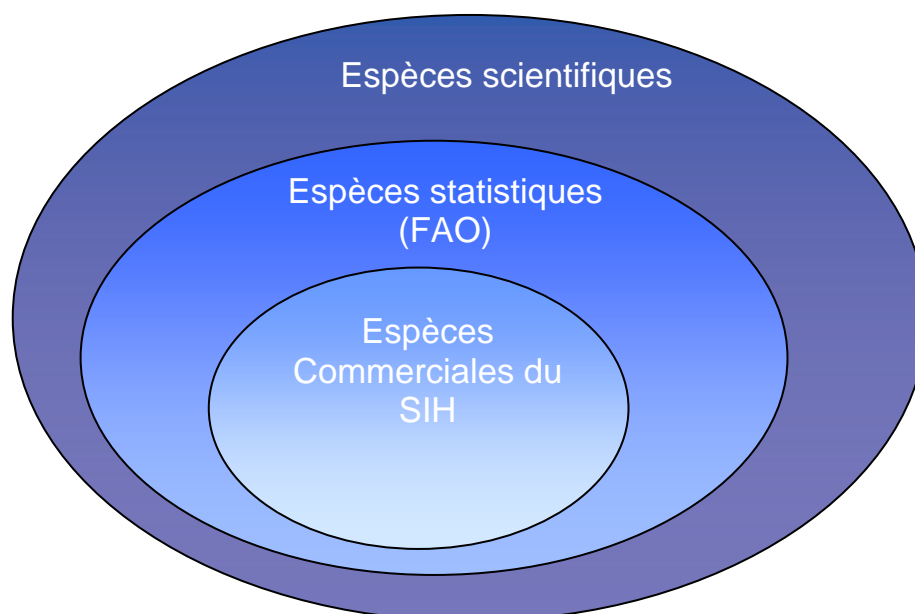
Toutes les personnes en charge de l'administration de ce référentiel, ou utilisatrices de cette donnée sont invitées à en prendre connaissance.

Ce document se rapporte à la **procédure générale d'administration des référentiels du SIH disponible en version pdf sur le site du SIH à la rubrique "[Administration des référentiels](#)"** (titre du document : "Procédure d'administration des référentiels halieutiques du SIH").

2. Présentation du référentiel des espèces exploitées du SIH

Il liste les références relatives aux **espèces présentant un intérêt dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture**. Il est donc possible d'y retrouver des espèces de poissons, de céphalopodes, de crustacés, de mollusques ainsi que des algues marines. **Il ne liste pas l'ensemble des espèces inventoriées, mais seules les espèces exploitées et les espèces impactées par l'exploitation de la ressource**. Cependant, il est **étendu aux besoins des statistiques nationales** en intégrant des données qui ne seront pas référencées dans les référentiels internationaux (exemples : la civelle, l'anguille jaune, l'anguille argentée).

Les espèces exploitées peuvent être assemblées en groupes de taxons (composé de 1 à n espèces). Ce sont des ensembles de taxons appartenant à des groupes taxinomiques différents mais ayant les mêmes caractéristiques pour un critère donné. Ainsi, les taxons peuvent être associés par groupes trophiques, par groupes d'espèces cibles, par types d'habitats, etc.



2.1. Historique du référentiel

Le référentiel des espèces commerciales comporte deux systèmes de codification distincts selon la période considérée :

- 1970 – 2008 : la nomenclature Marine Marchande des espèces commerciales,
- à partir de 2009 : la liste ASFIS des espèces pour les besoins des statistiques des pêches de la FAO.

Toutes les espèces commercialisées étaient référencées sur la période **1970 – 2008** dans la **nomenclature des produits de la mer de la Marine Marchande**. Cette nomenclature a été établie suivant la classification standard internationale type des animaux et plantes aquatiques (CSITAPA) de la FAO et était structurée en groupes d'espèces. La liste de ces codes était éditée par le **Centre Administratif des Affaires Maritimes (CAAM/DSI)** de Saint Malo dans une brochure intitulée "Nomenclature des produits de la mer". Par ailleurs, la dénomination des espèces de poisson commercialisées à l'état de conserve, semi-conserve ou surgelé, était conforme aux appellations officielles telles qu'elles résultent de l'arrêté du 16 mars 1982 (JO du 17 mars 1982).

En référence à la classification Standard Internationale Type des Animaux et Plantes Aquatiques (CSITAPA), la codification utilisée pour référencer une espèce commerciale comportait **quatre chiffres** dont les deux premiers correspondaient à la division du groupe d'espèce :

CSITAPA	Division	Groupe d'espèces	Marine Marchande	Nom français officiel
Les poissons marins	31	Flets, flétans, soles, etc.	3121	Soles

La nomenclature Marine Marchande des espèces commerciales comportait :

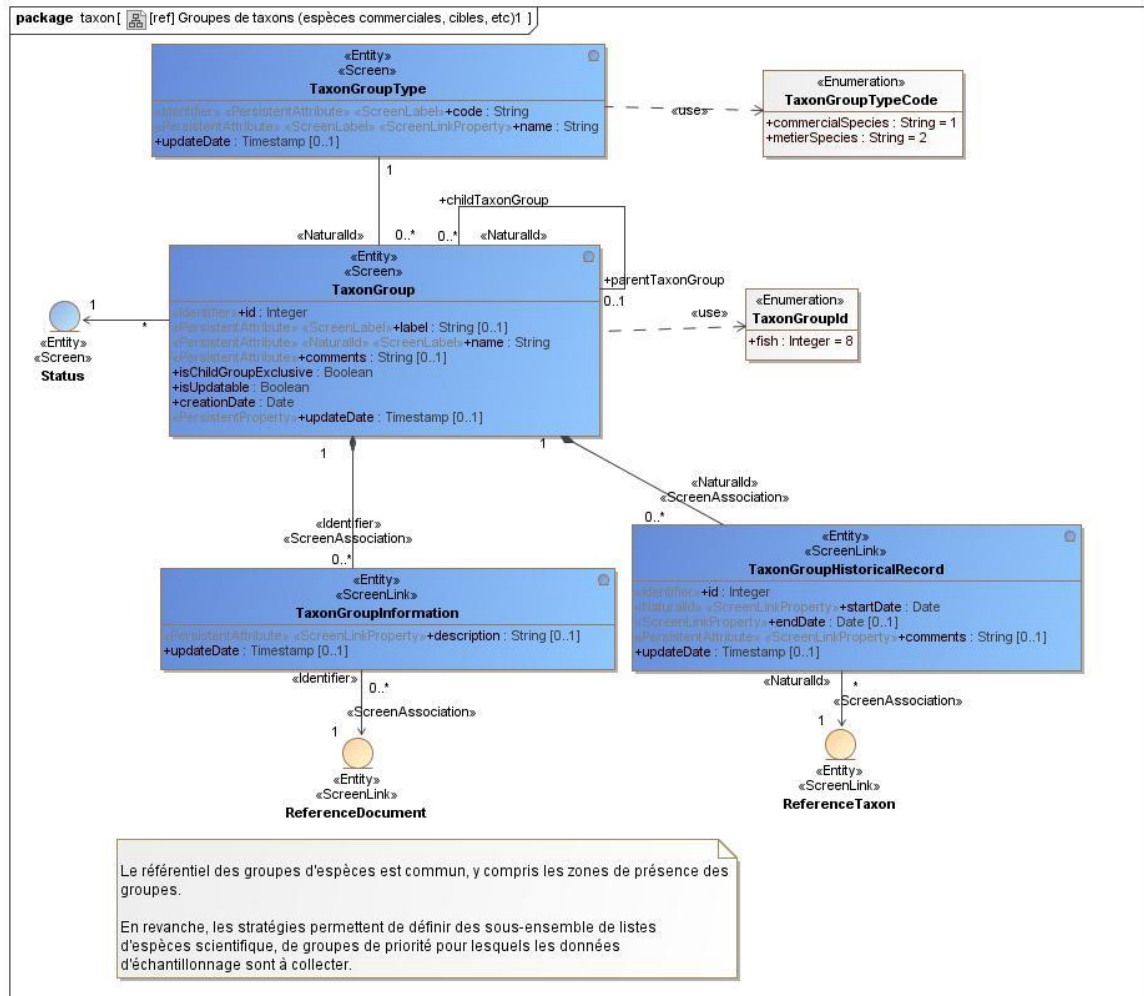
- le code de l'espèce commerciale : 3121
- le nom français officiel : Sole commune
- le nom scientifique de l'espèce : *Solea vulgaris* (Quensel, 1806)
- la correspondance avec la liste ASFIS de la FAO : SOL

Chaque espèce issue de la nomenclature Marine Marchande des espèces commerciales faisant référence à un code FAO, **le lien avec le référentiel utilisé à partir de 2009 est réalisé via ce code ASFIS.**

2.2. Structure du référentiel

2.2.1. Le modèle conceptuel de données

La table de référence des espèces exploitées du SIH correspond à la table [TAXON_GROUP] dans la base de données Harmonie.



2.2.2. Le modèle physique de données

Dans cette partie seule la table [TAXON_GROUP] est détaillée.

Nom du champ	Nom de l'attribut
ID	Identifiant
LABEL	Code mnémonique
NAME	Nom français
COMMENTS	Commentaire
IS_CHILD_GROUP_EXCLUSIVE	Taxon fils exclusif
IS_UPDATABLE	Groupe de taxons modifiable
CREATION_DATE	Date de création du groupe de taxons
UPDATE_DATE	Date de mise à jour
TAXON_GROUP_TYPE_FK	Type de groupe de taxons/source
STATUS_FK	Statut en saisie
PARENT_TAXON_GROUP_FK	Taxon père
VALIDITY_STATUS_FK	Validité de la référence

2.3. Dictionnaire de données

Identifiant

Nom de l'attribut : ID

Caractéristiques :

Format : Nombre

Longueur : 10

Autre(s) : Clé primaire

Définition : Identifiant unique du taxon ou groupe de taxon

Règles d'écriture : Identifiant attribué automatiquement par la base de données à chaque nouvelle entrée dans la table correspondante.

Code mnémonique

Nom de l'attribut : LABEL

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 100

Autre(s) : Clé primaire

Définition : Le code mnémonique est une abréviation attribuée au taxon ou groupe de taxon. Il correspond au code alpha-3 de la liste ASFIS de la FAO.

Règles d'écriture : Seule la première lettre du nom commun sera en majuscule.

Nom français

Nom de l'attribut : NAME

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 100

Définition : Nom français (nom vernaculaire, parfois régional) du taxon ou

Règles d'écriture : groupe de taxon.
Ce code est basé sur 3 caractères.

Commentaire

Nom de l'attribut : COMMENTS
Caractéristiques :
 Format : Caractère
 Longueur : 2000
 Autre(s) :
Définition : Commentaire long associe au groupe de taxons.
Règles d'écriture :

Taxon fils exclusif

Nom de l'attribut : IS_CHILD_GROUP_EXCLUSIVE
Caractéristiques :
 Format : Nombre
 Longueur : 1
 Autre(s) :
Définition : Ce champ permet de renseigner si les groupes de taxons fils sont exclusifs ou pas. Par défaut, les fils ne sont pas exclusifs. S'ils sont exclusifs, un même taxon ne pourra pas faire partie de plusieurs groupes du même taxon père.
Règles d'écriture : 1 – exclusif, 0 – non exclusif

Taxon modifiable

Nom de l'attribut : IS_UPDATABLE
Caractéristiques :
 Format : Nombre
 Longueur : 1
Définition : Cette information permet de savoir si un groupe de taxons est modifiable ou pas dans l'interface de mise à jour.
Règles d'écriture : 1 – modifiable, 0 – non modifiable

Date de création du groupe de taxons

Nom de l'attribut : CREATION_DATE
Caractéristiques :
 Format : Date
Définition : Date à laquelle le taxon a été enregistré dans la table.
Règles d'écriture : Renseignée automatiquement par le système

Date de mise à jour du groupe de taxons

Nom de l'attribut : UPDATE_DATE
Caractéristiques :
 Format : Date
Définition : Date à laquelle le taxon a été mis à jour dans la table.

Règles d'écriture : Renseignée automatiquement par le système

Type de groupe de taxons

Nom de l'attribut : TAXON_GROUP_TYPE_FK

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 40

Définition : Le type de groupe de taxons permet de définir s'il s'agit d'un groupe de taxon issu de la liste ASFIS, d'un regroupement descriptif utilisé à l'extraction des données (groupe trophique, habitats, etc.), d'un regroupement utilisé pour l'identification sur les navires de pêche.

Règles d'écriture :

Statut technique

Nom de l'attribut : STATUS_FK

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 1

Définition : Le statut est affecté par Ifremer et permet de déterminer si le taxon est valide en saisie.

Règles d'écriture : 1 – actif à la saisie, 0 – inactif à la saisie

Taxon père

Nom de l'attribut : PARENT_TAXON_GROUP_FK

Caractéristiques :

Format : Nombre

Longueur : 10

Définition : Ce champ permet d'accéder au taxon directement supérieur (taxon père).

Règles d'écriture :

Statut thématique

Nom de l'attribut : VALIDITY_STATUS_FK

Caractéristiques :

Format : Nombre

Longueur : 10

Définition : Le statut est affecté par Ifremer et permet de déterminer si le taxon est valide, obsolète ou temporaire au niveau thématique.

Règles d'écriture : 1 – valide, 0 – Obsolète, 9 - Temporaire

3. Le référentiel international

3.1. Le référentiel source

Le référentiel des espèces commerciales est construit à partir de la **liste ASFIS³ de la FAO⁴** qui liste plus de 11 500 références relatives aux espèces présentant un intérêt pour les domaines de la pêche et de l'aquaculture ou de leurs relations avec ce secteur, notamment à des fins statistiques. Ce référentiel est international et comprend de nombreuses espèces qui ne sont pas commercialisées sur l'ensemble des façades maritimes françaises (métropole et Outremer).

Le Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture de la FAO exploite des données statistiques relatives à la production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture classées selon l'espèce, le genre, la famille ou un niveau taxonomique plus élevé dans 2 000 catégories statistiques appelées "catégories d'espèces".

3.2. Présentation de la liste ASFIS/FAO

Chaque taxon référencé dans la liste ASFIS est identifié par un code CSITAPA⁵, un code taxonomique, un code alpha-3 et un nom scientifique. Les noms anglais de chaque taxon sont également disponibles, et parfois le nom de l'espèce traduit en 5 langues dont le français et l'espagnol.

Fishbase est la principale source d'informations sur les espèces de poissons récemment inscrites sur la liste. Les classifications adoptées ont été celles d'Eschmeyer (1998) pour les poissons, de Bowman et Abele (1982) pour les crustacés, et de Luning, Yarish et Kikrman (1990) pour les algues.

Structure de la liste ASFIS

Nom du champ	Exemple
ISSCAAP/CSITAPA	32
Taxocode	1480400202
3A-code	COD
Scientific_name	<i>Gadus morhua</i>
English_name	Atlantic cod
French_name	Morue de l'Atlantique
Spanish_name	Bacalao del Atlantico
Author	Linnaeus 1758
Family	Gadidae
Order	GADIFORMES

³ Aquatic Sciences and Fisheries Information System

⁴ Food and Agriculture Organisation

⁵ Classification Statistique Internationale Type des Animaux et des Plantes Aquatiques

3.2.1. Le code CSITAPA

Le code CSITAPA fait référence à la "Classification Statistique Internationale Type des Animaux et des Plantes Aquatiques" de la FAO qui répartit les espèces commerciales en 50 groupes sur la base de leurs caractéristiques taxonomiques, écologiques et économiques.

Toutefois, les oiseaux marins et les serpents marins sont les seules catégories d'espèces pour lesquelles un code CSITAPA n'a pas été attribué.

Code CSITAPA	Groupe d'espèces
11	Carpes, barbeaux et autres cyprinidés
12	Tilapias et autres cichlidés
13	Poissons d'eau douce divers
21	Esturgeons, spatules
22	Anguilles
23	Saumons, truites, éperlans
24	Aloses
25	Poissons diadromes divers
31	Flets, flétans, soles
32	Morues, merlus, églefins
33	Poissons côtiers divers
34	Poissons démersaux divers
35	Harengs, sardines, anchois
36	Thons, pélamides, marlins
37	Poissons pélagiques divers
38	Squales, raies, chimères
39	Poissons marins non identifiés
41	Crustacés d'eau douce
42	Crabes, araignées de mer
43	Homards, langoustes
44	Crabes royaux, galathées
45	Crevettes
46	Krill, crustacés planctoniques
47	Crustacés marins divers
51	Mollusques d'eau douce
52	Ormeaux, bigorneaux, strombes
53	Huîtres
54	Moules
55	Coquilles St-Jacques
56	Clams, coques, arches
57	Encornets, seiches, poulpes
58	Mollusques marins divers
61	Baleines bleues, rorquals communs
62	Cachalots, globicéphales
63	Otaries, phoques, morses
64	Mammifères aquatiques divers
71	Grenouilles et autres amphibiens
72	Tortues
73	Crocodiles et alligators
74	Ascidiens et autres tuniciers
75	Limules et autres arachnoïdés
76	Oursins et autres échinodermes
77	Invertébrés aquatiques divers

81	Perles, nacres, coquilles
82	Coraux
83	Eponges
91	Algues brunes
92	Algues rouges
93	Algues vertes
94	Plantes aquatiques diverses

3.2.2. Le code taxonomique

Le code taxonomique est utilisé par la FAO pour une classification plus détaillée des catégories d'espèces. Chaque espèce est référencée par un code numérique à dix chiffres utilisé à des fins de classification et est rattachée à la classification CSITAPA.

Description du code taxonomique :

- Groupe principal de l'espèce sur un caractère,
- Ordre ou niveau taxonomique supérieur sur deux caractères,
- Famille sur deux caractères,
- Genre sur trois caractères,
- Espèce sur deux caractères.

Exemple :

Groupe principal	Ordre	Famille	Genre	Espèce	Cas particuliers
2	78	03	005	02	xxx

Dans certains cas particuliers, trois chiffres sont ajoutés à la fin du code taxonomique pour identifier des assemblages d'espèces ne suivant pas toujours la classification systématique des êtres vivants. La taille maximale du champ est par conséquent de treize caractères. C'est le cas dans l'exemple ci-dessous pour la prise en compte des émissoles (Scyliorhinidae) en plus de la famille des squales (Squalidae).

Code taxonomique : « 10901XXXXX » Squalidae, Squales nca

« 10901XXXXX040 » Squalidae, Scyliorhinidae, "Squales et émissoles nca"

3.2.3. Le code alpha-3

L'identificateur alpha-3 est un code unique constitué de trois lettres qui est largement utilisé pour les échanges de données aux niveaux international et européen. En 2013, la liste ASFIS comporte 12 421 références. Dans quelques cas seulement les trois lettres du code alpha-3 sont liées au nom scientifique ou anglais de l'espèce. Dans tous les autres cas, les trois lettres sont attribuées au hasard.

Comme il existe plus de 17 500 combinaisons possibles avec les 26 lettres de l'alphabet qui constituent le code alpha-3, la base de données peut encore être développée en utilisant le même système de codification.

3.2.4. Les appellations officielles de l'espèce

A chaque espèce ou groupe d'espèces référencé par un code ASFIS, sont associées plusieurs appellations :

- **un nom scientifique ou nom latin**, selon l'espèce, le genre, la famille ou des niveaux taxonomiques supérieurs. Les sous-espèces ne sont prises en compte ni dans la liste ASFIS ni dans les bases de données statistiques des pêches de la FAO ;
- **un nom anglais** : seuls les noms anglais des catégories d'espèces ayant des statistiques de production ont été pris en compte comme noms anglais officiels de la FAO ; dans tous les autres cas, il s'agit de noms anglais proposés qui devraient être vérifiés avant de devenir des noms anglais officiels de la FAO ;
- **un nom français** : tout comme les noms anglais, seuls les noms français des catégories d'espèces ayant des statistiques de production ont été pris en compte comme noms français officiels de la FAO ; il ne correspond pas toujours à la dénomination commerciale de l'espèce ;
- **un nom espagnol** : tout comme les noms anglais, seuls les noms espagnols des catégories d'espèces ayant des statistiques de production ont été pris en compte comme noms français officiels de la FAO.

Environ 75% des enregistrements ont un nom anglais, 41% un nom français et 37% un nom espagnol. Près de 60% des espèces commerciales ne possédant pas de libellé français, la mise en place d'un processus de détermination du nom français officiel reste à définir pour les espèces commercialisées en France et pour lesquelles des statistiques de production sont disponibles.

Depuis 2013, la liste ASFIS comporte des correspondances en Chinois, Arabe et Russe.

3.2.5. Les informations taxonomiques

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une référence en matière de taxonomie, la liste ASFIS de la FAO transmet quelques informations comme :

- **l'auteur** : le(s) auteur(s) du nom scientifique sont indiqués pour 99% des noms d'espèces. Ce champ est sur 55 caractères ;
- **la famille** : référence à la famille de l'espèce commerciale sur 20 caractères ;
- **l'ordre** : référence à l'ordre de l'espèce commerciale. Ce champ comporte 30 caractères. Dans certains cas, le champ comprend non seulement les ordres, mais encore les niveaux taxonomiques supérieurs tels que divisions, classes, sous-ordres correspondant pour l'attribution du deuxième et du troisième chiffre.

3.3. La mise à jour de la source par la FAO

Afin de fournir des informations pertinentes, des révisions taxonomiques sont réalisées régulièrement afin d'utiliser des noms scientifiques et une classification taxonomique correctes.

La liste ASFIS est mise à jour chaque année. Les nouvelles versions sont publiées sur le site Internet entre février et avril à l'adresse <http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/fr>.

4. Les processus de mise à jour du référentiel d'Harmonie

4.1. Les personnes ressources

Responsable thématique : Patrick Lespagnol (patrick.lespagnol@ifremer.fr)

Administrateur(s) : cellule d'exploitation Harmonie2

4.2. La fréquence de mise à jour

Il existe 2 processus principaux de mise à jour du référentiel des espèces commerciales :

- ponctuelle, suite à **la demande** d'un utilisateur,
- régulière, puisqu'il s'agit d'une veille qualifiée d'" **institutionnelle**". L'Institut reçoit les nouvelles mises à jour effectuées par la FAO (la liste ASFIS est mise à jour **une fois par an**, et les modifications sont disponibles entre février et avril de chaque année).

4.2.1. La demande de mise à jour

Les mises à jour à la demande sont effectuées ponctuellement pour répondre aux besoins des utilisateurs des référentiels, par exemple suite à des observations ou la détection d'une erreur. Pour cela, les utilisateurs doivent remplir le questionnaire concernant les espèces commerciales : <http://forms.ifremer.fr/referentiels-sih/formulaire-maj/>.

Il sera automatiquement transmis au guichet Harmonie.

4.2.2. La veille

La mise à jour annuelle de la liste ASFIS est disponible dans un format texte compressé comportant le nom des champs en première ligne. L'importation de cette liste sous Access permet d'effectuer les contrôles nécessaires à la mise à jour du référentiel des espèces commerciales. Il s'agit, dans le cadre du référentiel des espèces commerciales du SIH, d'une veille impulsée par la mise à disposition de la liste des références ASFIS actualisées.

4.3. Les règles de gestion

- ✓ Lorsqu'une nouvelle espèce est observée et nécessite d'être intégrée au référentiel des espèces commerciales, celle-ci se voit attribuer un **code provisoire**. Dans ce cas, les articles ne figurant pas dans la liste ASFIS de la FAO sont identifiés par un code alpha spécifique comportant un chiffre en dernière position (exemple : AB1). L'attribution du code provisoire et la recherche des informations annexes se font de la manière suivante :

- recherche du parent = genre spp ou à défaut du parent le plus proche, on retient les deux premières lettres de son code FAO et on attribue un numéro d'ordre en s'assurant qu'il n'est pas utilisé.
- le taxocode correspond au taxocode du parent auquel on suffixe trois chiffres.
- on conserve le champ IISCAP du parent
- l'auteur, la famille et l'ordre sont trouvés dans WoRMS ou Fishbase ;
- ✓ L'ajout d'une nouvelle référence d'espèce implique une **demande de prise en compte** auprès de la FAO pour qu'elle soit intégrée à la prochaine mise à jour annuelle de la liste ASFIS ;
- ✓ Le statut du code provisoire, créé pour les besoins nationaux, devient " obsolète " (inactif dans la table [TAXON_GROUP]) quand l'article est intégré dans la mise à jour de la liste ASFIS. Ainsi, toutes les données d'observation rattachées à ce **code provisoire sont transcodées selon le nouveau code alpha de référence**.
- ✓ Lorsqu'une référence devient obsolète, aucun impact ne se fait ressentir sur le père et les fils éventuels ;
- ✓ Lorsqu'une espèce d'intérêt halieutique est commercialisée, il faut lui attribuer les critères de commercialisation (cf. §5) ;
- ✓ De même, il faut s'assurer que le bon niveau hiérarchique est sélectionné. Pour éviter les erreurs, il faut se référer au responsable thématique.
- ✓ Il faut également s'assurer que la nouvelle espèce ou le nouvel assemblage créé sont bien triés/commercialisés seuls, sans mélange avec d'autres espèces afin de pouvoir les retrouver dans les statistiques de pêche, à défaut de quoi, on ne pourrait procéder à aucune extrapolation ;
- ✓ Une espèce commerciale doit obligatoirement être intégrée au référentiel des espèces d'intérêt halieutique, que ce soit sous forme permanente ou forme temporaire.
- ✓ Lors de la modification du nom scientifique d'une espèce, si ce dernier est également utilisé comme nom commercial, il doit également être modifié.
- ✓ La modification d'un taxon scientifique peut éventuellement induire la modification de la relation taxon père/taxon fils, il faut donc veiller à ce que cette relation soit cohérente suite à la modification.
- ✓ L'espèce scientifique affectée au code iso-alpha3 est donnée à titre d'information dans la liste ASFIS de la FAO. Il doit impérativement être vérifié dans le référentiel des espèces scientifiques pour s'assurer qu'il s'agit du taxon référent.
- ✓ Lorsque plusieurs espèces ont le même nom français, celui-ci est suffixé du nom scientifique entre parenthèses.
- ✓ Toute modification apportée à un champ du référentiel implique de suffixer l'origine par "-MAJ" lorsque celle-ci est "FAO-ASFIS" si ce champ existe. De plus, toutes les modifications doivent être tracées dans le fichier Excel iso20000-gestion_changements.xls placé sous \\tera5\isi-projets\sih\gestion.

4.4. Processus de mise à jour

Le processus de mise à jour à la demande est **disponible en version pdf sur le site du SIH à la rubrique "[Administration des référentiels](#)"** (titre du document : "Procédure d'administration des référentiels halieutiques du SIH").

La mise à jour du référentiel des espèces commerciales suite à la réception de la nouvelle liste de références ASFIS se déroule en 4 étapes : l'intégration des nouvelles références, la recherche des modifications portées sur les références existantes, la gestion des codes nationaux temporaires et enfin, la mise à jour.

Pour plus de détails sur l'ensemble des opérations de mise à jour, les administrateurs doivent se reporter au **document technique intitulé « Procédure de mise à jour du référentiel des espèces commerciales à partir de la liste ASFIS/FAO »**.

4.4.1. Intégration des nouvelles références

- ✓ **Télécharger la mise à jour annuelle** de la liste ASFIS disponible à l'adresse <http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/fr> ;
- ✓ **Charger** cette liste dans une table temporaire ;
- ✓ **Identifier les nouvelles références** (codes alpha-3) via une requête permettant de mettre en évidence les nouveaux codes ;

4.4.2. Détection des modifications portées sur les références existantes

- ✓ **Rechercher des modifications** via des requêtes permettant de **contrôler les champs un par un** : pour un même code alpha-3, les champs sont-ils identiques ?
- ✓ **Indiquer les mises à jour à intégrer au référentiel dans un document Word ou dans un fichier Excel** (sous la même forme que la table de référence, en spécifiant que les nouvelles références ont un statut de proposition) ;
- ✓ **Contrôler la présence des espèces d'intérêt national dans la liste ASFIS** en effectuant une recherche par nom scientifique ou synonyme ;
- ✓ Si ces espèces ont été intégrées à la nouvelle liste ASFIS, **indiquer la liste des codes temporaires à transcoder** ;

4.4.3. Intégration des mises à jour

- ✓ **Transmettre le document** Excel spécifiant l'ensemble des mises à jour à effectuer à l'administrateur en charge du référentiel qui **réalise la mise à jour** suivant 4 étapes :
 - L'intégration des nouvelles références ;
 - Les modifications portées sur les références existantes et leurs mises à jour ;
 - La suppression de références devenues obsolètes ;

- La gestion des codes nationaux temporaires.
- ✓ **Vérifier que le logiciel Allegro** a intégré et fonctionne avec les mises à jour.

5. Le domaine d'application du référentiel d'Harmonie

Le référentiel des espèces d'intérêt halieutique couvre l'ensemble des besoins internationaux et concerne toute la pêche commerciale, industrielle et de subsistance.

Les utilisateurs français de ce référentiel sont entre autres :

- l'Ifremer pour gérer sa base de données halieutique, intégrer les données issues des programmes d'observation et réaliser des synthèses ;
- la DPMA pour émettre des statistiques officielles ;
- France-Agrimer pour décrire les ventes sous criée et les retraits associés ;
- les halles à marées pour informatiser les ventes réalisées sous criée et pour identifier les produits vendus ou retirés de la vente pour cause de manque d'acheteurs ou pour cause de retrait sanitaire ;
- les organisations de producteurs pour gérer la consommation des quotas.

Utiliser un référentiel mondial est aussi le gage de pouvoir exporter les données nationales dans n'importe quel format demandé et à un niveau international voire mondial, notamment pour les organisations régionales des pêches (FAO, CGPM, CIEM, COPACE, etc.).

6. Vue dénormalisée

Pour l'utilisateur qui souhaite consulter un nombre important de données, une requête à partir des tables normalisées est nécessaire. Cette étape nécessite une connaissance de la complexité du modèle de la base de données, des jointures qu'il existe entre les tables, du langage SQL et des niveaux hiérarchiques au sein des référentiels.

Pour faciliter la consultation et optimiser l'accès des données aux utilisateurs, une « vue dénormalisée » sur les espèces commerciales a été développée. Elle est disponible sur le site du SIH à la rubrique "[Tables de référence](#)".

Les champs sont présentés ci-dessous :

CHAMPS	DESCRIPTION	EXEMPLE
<i>CODE_3A</i>	Code à 3 caractères (appelé aussi code alpha-3) attribué au taxon ou groupe de taxon par la FAO dans la liste ASFIS.	ALB

<i>ISSCAP</i>	Ce code est donné conformément à la "Classification Statistique Internationale Type des Animaux et des Plantes Aquatiques" (CSITAPA) de la FAO qui répartit les espèces commerciales en 50 groupes sur la base de leurs caractéristiques taxonomiques, écologiques et économiques. Equivalent de CSITAPA en français.	36
<i>TAXOCODE</i>	Code taxinomique à 10 chiffres.	1750102605
<i>SCIENTIFIC_NAME</i>	Nom scientifique en latin de l'espèce de la liste ASFIS considérée. Attention ce champ n'est pas toujours renseigné ou à jour car la liste ASFIS n'est pas un référentiel taxinomique. Dans ce cas, il faut se référer au champ <i>TAXON_SCIENTIFIC_NAME</i> qui comporte le nom scientifique valide de l'espèce (lien avec le référentiel taxinomique de l'Ifremer).	<i>Thunnus alalunga</i>
<i>FRENCH_NAME</i>	Nom commun en français des catégories d'espèces ayant des statistiques de production.	Germon
<i>ENGLISH_NAME</i>	Nom anglais des catégories d'espèces ayant des statistiques de production.	Albacore
<i>PARENT_CODE_3A</i>	Code 3A du taxon supérieur (taxon père).	TUS
<i>PARENT_SCIENTIFIC_NAME</i>	Nom scientifique du taxon supérieur (taxon père).	Thunnus spp
<i>PARENT_FRENCH_NAME</i>	Nom commun en français du taxon supérieur (taxon père).	Thons thunnus nca
<i>REFERENCE_TAXON_FK</i>	Identifiant du taxon.	1778
<i>TAXON_SCIENTIFIC_NAME</i>	Nom scientifique en latin de l'espèce référente considérée dans le référentiel taxinomique du SIH.	<i>Thunnus alalunga</i>
<i>TAXON_FAMILY</i>	Nom latin de la famille dans la classification taxinomique à laquelle appartient l'espèce.	Scombridae
<i>TAXON_ORDER</i>	Nom latin du genre dans la classification taxinomique à laquelle appartient l'espèce.	Perciformes
<i>TAXON_AUTHOR</i>	Nom de l'auteur ayant donné le nom scientifique à l'auteur.	(Bonnaterre, 1788)
<i>ORIGINE</i>	Provenance de la donnée (FAO-ASFIS ou Ifremer dans le cas d'une espèce commercialisée au niveau national uniquement).	FAO-ASFIS
<i>ACT</i>	1 – la donnée est active 0 – la donnée est inactive	1

7. Les liens avec les autres référentiels

Le référentiel des espèces d'intérêt halieutique se rapporte également à d'autres référentiels. Pour veiller au bon fonctionnement du référentiel principal, il est nécessaire que les tables de référence pointées dans celui-ci soient mises à jour.

7.1. Transcodages

Il existe deux tables de transcodages qui renseignent les taxocodes de la base ASFIS et les noms anglais des espèces.

7.2. La régionalisation

La régionalisation est une adaptation des référentiels à un contexte, elle est stockée dans la table [SPATIAL_ITEM]. Elle permet de restreindre une liste d'article à une certaine zone d'observation ou un domaine donné.

Dans le cas des espèces commerciales, cela permet aux observateurs de n'avoir que la liste des espèces présentes dans leur zone d'observation lors de la saisie des informations dans la base de données.

La régionalisation peut également permettre de disposer des noms régionaux des espèces commerciales.

7.3. La commercialisation

Lorsqu'une espèce d'intérêt halieutique est commercialisée, différents paramètres qualitatifs lui seront attribués. Ainsi, à un groupe de taxons correspondront :

- une dénomination commerciale officielle (DGCCRF⁶),
- un ou des état(s),
- une ou des présentation(s),
- une ou des catégorie(s) de fraîcheur,
- une ou des catégorie(s) commerciale,
- un ou des type(s) de vente,
- un ou des coefficient(s) de conversion selon l'état et la présentation de l'espèce.

L'ensemble de ces informations sont décrites dans le dossier de spécifications sur la commercialisation des produits de la mer.

7.4. Espèces scientifiques

La vue dénormalisée permet de faire le lien entre les espèces commerciale et scientifique de la liste ASFIS et l'espèce scientifique du référentiel taxonomique de l'Ifremer via le champ "TAXON_SCIENTIFIC_NAME".

⁶ Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

8. Les limites d'utilisation

Le référentiel des espèces commerciales présenté dans ce document reprend l'intégralité des espèces d'intérêt commercial intégrées à la liste ASFIS de la FAO. Cependant, ce référentiel est étendu afin de répondre aux besoins nationaux.

Ce référentiel informe l'utilisateur du nom scientifique, de l'auteur et de la citation d'un taxon, mais ne fait pas référence en matière de taxinomie. Dans ce cas, il faut se référer au référentiel des espèces scientifiques du SIH ou autres référentiels internationaux car la liste ASFIS peut ne pas comporter les dernières actualisations.

Le référentiel des espèces commerciales comportant un nombre d'articles conséquent, dans certains cas la liste des codes proposés pour l'enregistrement des données d'observation peut être limitée et faire l'objet d'une régionalisation par façade maritime.

9. Bibliographie

Site internet de l'ASFIS <http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/fr>